



Recueil de la conférence et des ateliers techniques

Quoi de neuf pour mes brebis ?

Les rencontres du CIIRPO pour les éleveurs ovins
Jeudi 19 septembre 2024 à Saint-Priest-Ligoure (87)



L'AGRIVOLTAÏSME AU SOL : DE NOUVELLES OBLIGATIONS

- Les projets d'agrivoltaïsme, couplant élevage de ruminants et production d'électricité photovoltaïque au sol, émergent un peu partout sur le territoire français. Une loi définit de nouvelles obligations.

Selon les objectifs de la stratégie française énergie-climat, il faudrait atteindre les 100 GWc de puissance photovoltaïque installée en France d'ici à 2035. Au 1^{er} trimestre 2024, elle était de 19 GWc, cela revient à doubler la vitesse actuelle d'installation de panneaux photovoltaïques. En couplant la production photovoltaïque et la production agricole sur une même surface, l'agrivoltaïsme peut aider à atteindre ces objectifs en consacrant moins de 0,1 % de la SAU nationale. Récemment, la loi APER et son décret d'application ont défini l'agrivoltaïsme comme un projet réversible apportant des services à l'agriculture à 4 niveaux : agronomique (rendement et/ou qualité), résistance aux aléas météorologiques, adaptation au changement climatique et amélioration du bien-être animal, notamment en réduisant le stress thermique. Afin d'assurer que l'agriculture reste significative sur la parcelle, le taux de couverture des panneaux est limité à 40 %. Des contrôles seront mis en place pour vérifier que le revenu de l'exploitation issu des productions animale et végétale reste équivalent entre avant et après projet. Pour l'élevage de ruminants, le projet agrivoltaïque doit maintenir au moins 90 % du rendement historique de la parcelle concernée, idem pour le chargement animal sur l'exploitation.



VERS UNE ADAPTATION DES DISPOSITIFS

Ces nouveaux critères amèneront probablement des changements sur la conception des centrales photovoltaïques. Actuellement en élevages, les centrales au sol sont majoritairement montées sur des monopieux avec des panneaux fixes orientés plein sud. La hauteur sous panneau est ajustée pour laisser libre circulation aux animaux. La prise en compte de la surveillance amène à monter la hauteur sous panneau et l'évolution potentielle du projet agricole exige parfois d'adapter les structures à d'autres productions, par exemple aux bovins. La distance entre les rangs de panneaux est ajustée pour la mécanisation, a minima pour broyer et ressemer la prairie, mais également la fauche dans certaines configurations. D'autres technologies peuvent être déployées : les panneaux verticaux, les systèmes sur axe rotatif pour suivre la course du soleil avec la possibilité de pilotage des panneaux en fonction des exigences des cultures et des animaux. Les adaptations techniques sont nombreuses et le besoin de références sur la production agricole reste tout aussi important.



POUR EN SAVOIR PLUS :

Une brochure et un guide pratique sont disponibles sur idele.fr

LE PROJET AGRIVOLTAÏQUE AU MOURIER : pour une synergie entre les productions ovine et énergétique

Le manque de retour d'expériences dans le contexte d'élevage français est très important. C'est pourquoi, l'Idéle, le CIIRPO et Qair (énergéticien) ont souhaité développer un projet pour créer une installation agrivoltaïque sur le site d'innovation et de recherche du Mourier (87). L'objectif est de fournir les références pour le développement de projets vertueux avec des résultats diffusés en toute transparence.

Un 1^{er} dispositif devrait être mis en place en 2025 et le second en 2027.

Le projet sera conduit sur des technologies communes, déployées en conditions réelles. En résumé, il s'agit de :

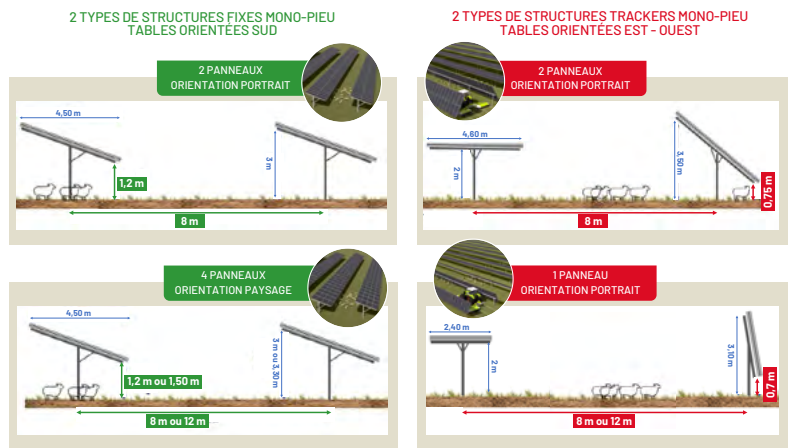
- 1. Produire** des références fiables et indépendantes dans la durée sur la combinaison entre la production d'énergie photovoltaïque et la production ovine : impact des panneaux sur la production fourragère, effets zootechniques et risques sanitaires, impacts sur le travail, impact sur la biodiversité, conséquences économiques, durabilité dans le temps du système ;
- 2. Tester** différents dispositifs et équipements et évaluer les impacts : densité de panneaux /ha, taille de centrale et taille des troupeaux, orientation, inclinaison, hauteur, technologies des panneaux, absence d'effet néfaste des ondes... ;
- 3. Appréhender** les modèles économiques autour de l'agrivoltaïsme pour informer de manière indépendante les futurs porteurs de projets, pour favoriser le transfert des élevages et le renouvellement des générations ;
- 4. Promouvoir** de nouvelles installations en créant un site de visite, de démonstration et de compréhension des enjeux, informer de manière indépendante les futurs porteurs de projets éleveurs ;
- 5. Proposer** les fondements d'une filière concertée et une juste répartition de la valeur entre les énergéticiens, les éleveurs et leurs organisations professionnelles.

DEUX SITES, DEUX OBJECTIFS

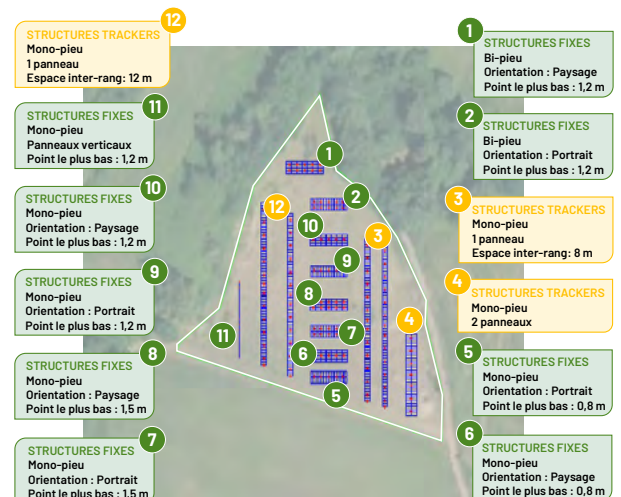
Ce travail serait réalisé sur deux sites : une prairie temporaire d'environ 16 ha représentative des prairies limousines, adaptée à la production de références fiables et robustes au plus près des conditions de production ovine et prairiales (zone A) ; une surface de 9 000 m² destinée à la démonstration (zone B) avec 12 modalités testées.

LES CHIFFRES CLEFS DU PROJET DU SITE DE PRODUCTION DES RÉFÉRENCES :

- ▶ 16 ha : surface de la parcelle,
- ▶ 7 technologies testées sur structures fixes ou trackers,
- ▶ 20 % : la part de surface couverte par les panneaux,
- ▶ 2100 : le nombre de foyers qui seront alimentés soit un tiers de la communauté de communes,
- ▶ 5,9 : le coût total en millions de l'installation,
- ▶ 9,8 : la production annuelle en Giga Watts,
- ▶ 169 : le tonnage annuel de CO₂ non rejeté par rapport aux autres types d'énergie,
- ▶ 50 : le nombre de types de mesures réalisées dans le cas des essais,
- ▶ 80 000 € : le budget consacré à la recherche par an (main-d'œuvre, analyses, équipements...).



ZONE A Un site de production de 16 ha avec 7 modalités testées



ZONE B Un site de démonstration de 9 000 m² présentant 12 modalités

AFFOURAGER LES BREBIS EN FEUILLES EN ÉTÉ POUR PALLIER LA SÉCHERESSE

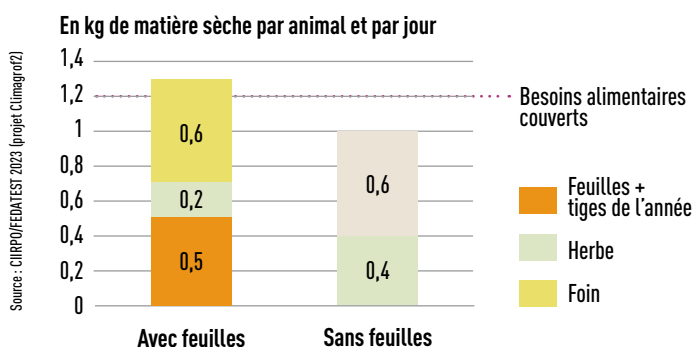
- Cette technique complémentaire d'un apport de foin demande un savoir-faire. De récents résultats* viennent de préciser les principaux critères à respecter.

UNE TECHNIQUE À RÉSERVER AUX PÉRIODES DE SÉCHERESSE

Lorsque l'herbe est courte, verte et offerte en grande quantité, les besoins des animaux sont largement couverts quel que soit leur stade physiologique. L'apport de feuilles est donc inutile. En revanche, la feuille s'impose comme une solution en cas de manque d'herbe. Pour des brebis vides sur herbe sèche alimentées avec un foin de mauvaise qualité, c'est grâce à l'affouragement en rameaux (feuilles et jeunes tiges de l'année) que les besoins des animaux sont couverts (graphe 1).



1 - En cas de sécheresse¹, les besoins des brebis vides sont couverts grâce à la feuille



¹Rendement à l'entrée des animaux : 300 kg de matière sèche par ha à FEDATEST

UNE BREBIS CONSOMME ENVIRON 500 G de matière sèche de feuilles et tiges de l'année par jour en complément de foin

AVEC QUELLES ESSENCES ?

La plupart des espèces bocagères présentes dans les haies est consommable par les brebis. Certaines possèdent toutefois un potentiel fourrager plutôt faible (le groseillier par exemple). A contrario, le frêne, le mûrier blanc et le peuplier noir produisent beaucoup de biomasse composée de feuilles et de jeunes pousses de l'année.

La teneur en matières azotées (MAT) des rameaux reste très variable : de 66 g par kg de matière sèche pour le prunellier à plus de 160 g pour le peuplier noir et l'aubépine (graphe 2). Cette dernière valeur est équivalente à celle d'un foin de prairie permanente récolté au stade feuillu. Par ailleurs, les prélèvements de feuilles et de tiges de l'année réalisés sur trois essences en août et septembre 2023 indiquent des teneurs en MAT plutôt stables au cours de l'été. Ces ressources étant atypiques pour les ruminants, nous ne disposons pas d'équations pour prédire les UF et les PDI.

LES RAMEAUX CORRESPONDENT AUX JEUNES TIGES DE L'ANNÉE ET AUX FEUILLES

150 KG DE BRANCHES COUPÉES REPRÉSENTENT ENTRE 35 ET 50 KG DE FOURRAGES CONSOMMABLES

*Projet Climagrof 2 financé par le FNADT, l'agence nationale de cohésion des territoires, la région Nouvelle-Aquitaine et piloté par le CIRPO

UNE COUPE INTERDITE AVANT LE 16 AOÛT



QUAND ET COMMENT COUPER ?

Dans le cadre de la PAC, la taille des haies, arbres et bosquets est interdite entre le 16 mars et 15 août. L'affouragement en feuilles n'est donc possible qu'à partir du 16 août. Cependant, le prélèvement direct de rameaux dans la haie par les animaux pour leur alimentation n'est pas réglementé.

Réaliser une coupe nette des arbres est indispensable (voir photo). En effet, les coupes hachées cicatrisent mal et la biomasse des repousses est hétérogène et peu exploitable. Il est conseillé de couper au plus près du sol. Pour une mise en têtard, les anciennes coupes sont reprises. La plus grande prudence est de mise lors de la coupe en hauteur pour travailler en sécurité. Du matériel adapté est nécessaire : nacelle, perche... Le retour sur les mêmes arbres est conseillé entre 5 et 10 ans.

À QUI DESTINER LES FEUILLES ET COMMENT LES DISTRIBUER ?

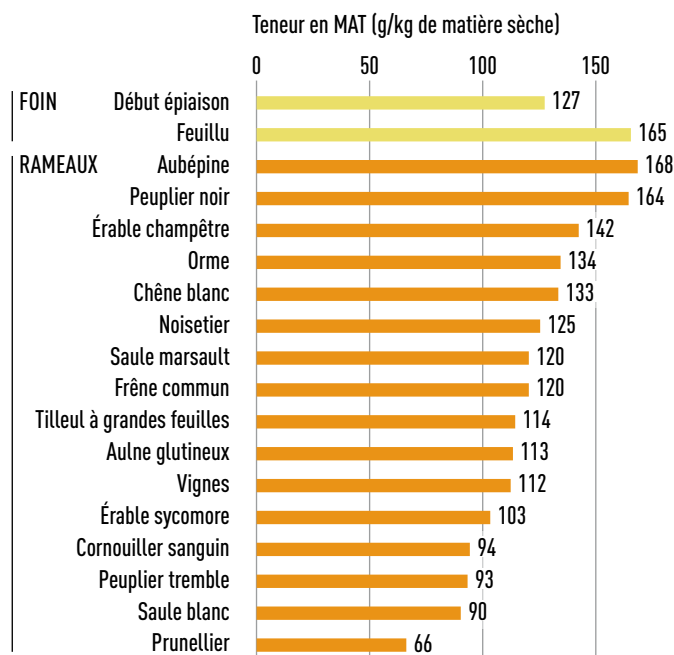
Cette technique est usuellement mise en œuvre avec des brebis à faibles besoins (vides ou en milieu de gestation). Elle est également adaptée aux agnelles de renouvellement, en complément de foin ou bien d'une céréale. Avec une coupe quotidienne, une brebis de 70 kg ingère environ 500 g de matière sèche de rameaux par jour, les feuilles représentant en moyenne 25 % du poids des branches coupées. La plus faible capacité d'ingestion d'une agnelle de renouvellement autorise un niveau d'ingestion de l'ordre de 300 à 400 g de matière sèche par jour.

Les éleveurs qui ont recours à cette pratique « font la feuille » chaque jour dans la majorité des cas. En effet, une fois coupées, les branches séchent très rapidement sous l'effet de la chaleur. En trois jours, elles perdent 30 % d'eau. Elles restent toutefois consommées par les brebis, mais en moindres quantités au fil des jours. Elles deviennent probablement moins appétentes. Couper tous les trois jours apparaît possible.

► Les brebis consomment les feuilles et les tiges de l'année jusqu'à 5 mm de diamètre

COMPTER 5 KG DE BRANCHES COUPÉES PAR BREBIS ET PAR JOUR EN COMPLÉMENT DE FOIN

2 - Les rameaux présentent des teneurs en MAT très variables



Source : CIRPO/Mission Haies 2023 (projet Climagri2)



► Une coupe nette et près du sol

EN RÉSUMÉ :

- Une pratique autorisée entre le 16 août et le 15 mars,
- Un complément à la ration de foin pour des animaux à besoins faibles à modérés,
- Une valeur alimentaire des rameaux très variable,
- Compter 5 kg de branches par brebis et par jour,
- Une coupe possible tous les 3 jours,
- Un retour sur les arbres tous les 5 ans à 10 ans.



POUR EN SAVOIR PLUS :

Consulter le dossier « L'agroforesterie en élevage ovin » sur idele.fr

ZONES CÉRÉALIÈRES : PRODUIRE DE L'AGNEAU SUR LES COUVERTS VÉGÉTAUX

- L'association entre les grandes cultures et les brebis dans la même exploitation ou bien entre voisins est largement éprouvée. Une conduite innovante a été testée à l'INRAE de Bourges (18).

REPRODUCTION : UNE LUTTE COURTE AU PRINTEMPS

Pour simplifier le travail, il a été choisi de ne réaliser qu'une seule période de lutte par an. Les brebis adultes ont été mises à la reproduction du 1^{er} mai au 10 juin avec des béliers vasectomisés 14 jours avant l'introduction des béliers reproducteurs. Cette unique période de lutte au printemps reste techniquement risquée. Pour assurer des taux de fertilité élevés, tous les critères de réussite connus ont été respectés :

- Seules les brebis étaient en lutte naturelle, les taux de fertilité des agnelles étant irréguliers et souvent faibles,
- Les femelles présentaient un état corporel proche de 3 à l'introduction des béliers et ne maigrissaient pas au cours de la lutte,
- Le ratio femelle/mâle se situait à 15 (contre 20 à 25 selon les recommandations).

ALIMENTATION : DU PÂTURAGE À TOUTES LES SAISONS

Du début du printemps au milieu de l'été, les ressources fourragères disponibles sur les prairies permanentes et les luzernes étaient suffisantes pour couvrir les besoins alimentaires des brebis. Un mois avant le début des mises bas, les brebis étaient alimentées avec du foin de prairies permanentes à volonté et 800 g d'un mélange composé d'orge, de féverole et d'un complément minéral et vitaminé. Pour des raisons de manque de biomasse sur des couverts, le premier mois de lactation était assuré avec de l'enrubannage de luzerne pure distribué à volonté et 600 g d'orge par brebis et par jour. À partir de la mi-octobre, les brebis et leurs agneaux pâturaient les couverts végétaux.

Les agneaux étaient sevrés entre 100 et 110 jours. En 2021, par manque de couverts végétaux, les agneaux ont été finis en bergerie. Grâce à l'utilisation de l'enrubannage de bonne valeur alimentaire offert à volonté, peu de concentré a été nécessaire : 13 kg en moyenne par agneau. Les agneaux ont été commercialisés à 160 jours en moyenne avec 18 kg de carcasse en moyenne (tableau). En 2022, le pâturage des couverts végétaux par les agneaux a été possible jusqu'à début avril. En moyenne, les agneaux ont été commercialisés à 210 jours pour un poids de carcasse de 19 kg. La quantité de concentré est restée faible avec 20 kg au total par animal vendu.



UN CONSTAT DE GESTATION S'IMPOSE. SI LES BREBIS VIDES ÉTAIENT TROP NOMBREUSES, UN RATTRAPAGE RESTAIT POSSIBLE AVEC UNE SECONDE MISE EN LUTTE.

Conduite de la reproduction mise en place à l'INRAE de Bourges

Planning d'action

17 avril	1 ^{er} mai	10 juin	25 juillet	du 16 sept. au 7 nov.
Introduction des béliers vasectomisés	Retrait des béliers vasectomisés et introduction des reproducteurs	Retrait des béliers	Constat de gestation	Mises bas



- Compte tenu de la grande variabilité des rendements des couverts végétaux, prévoir un stock de sécurité de 350 kg de matière sèche de fourrages stockés et 180 kg de concentré par brebis.

Conduite de l'alimentation des brebis mise en place à l'INRAE de Bourges

Planning d'action

de début janvier à fin mai	juin, juillet	du 15 août au 20 sept.	du 20 sept. au 20 oct.	du 20 oct. au 20 janvier
Pâturage des prairies permanentes	Pâturage des seconds cycles de luzerne et des prairies permanentes	Complémentation des brebis en fin de gestation : foin de prairies permanentes ou de luzerne + aliment concentré (céréale + féverole + aliment minéral vitaminé)	Complémentation des brebis en début de lactation : enrubannage de luzerne + céréales + aliment minéral vitaminé	Pâturage des couverts végétaux

Des agneaux peu consommateurs de concentré

RACE	ROMANE		BERRICHON DE L'INDRE	
	2021	2022	2021	2022
Année	2021	2022	2021	2022
Nombre d'agneaux vendus	154	126	102	108
Poids de carcasse	18,4 kg	19,0 kg	17,8 kg	19,1 kg
Age à la vente	161 j	216 j	153 j	196 j
Prix moyen au kg carcasse	7,5 €	7,5 €	7,3 €	7,7 €
Quantité de concentré par agneau (brut)	13 kg	19 kg	13 kg	22 kg

Source : Bio Centre/INRAE 2022

CHIFFRES CLEFS

Comptez par couple mère + agneau(x) sur la campagne :

- 110 kg de matière sèche de foin de graminées et enrubannage de luzerne,
- 90 kg de mélange fermier.

SANITAIRE : SURVEILLER LE PARASITISME

Des coproscopies ont été réalisées chez les brebis aux périodes clefs : avant la mise à la reproduction, un mois avant la mise bas, avant le pâturage des couverts végétaux. Le parasitisme des agneaux est à surveiller de très près (tænia et strongles) ainsi que les boiteries, le plus souvent dues au « mal blanc » lié à l'humidité du couvert et du sol. Par ailleurs, la rentrée des agneaux d'herbe en bergerie pour leur finition est une phase très délicate. Des précautions en termes de transition alimentaire doivent être prises afin d'éviter les acidoses.



- Des prélèvements de crottes pour évaluer l'état parasitaire des agneaux

ZONES CÉRÉALIÈRES : PRODUIRE DE L'AGNEAU SUR LES COUVERTS VÉGÉTAUX (suite)

BIEN-ÊTRE ANIMAL : DES BREBIS SEREINES

Les neuf critères liés au bien-être animal enregistrés sur les brebis et leurs agneaux n'ont montré aucun problème. Les brebis présentaient un état corporel très correct tout au long de l'année. Par ailleurs, la quasi-totalité d'entre elles affichaient une peau sèche sous la laine. Il est toutefois à noter la présence de salissures sur les flancs sur 5 à 11 % des agneaux, ce qui reste un point de vigilance.

ÉCONOMIE : DES MARGES ÉLEVÉES AVEC DE BONNES PRODUCTIVITÉS

Les marges brutes ont été élevées pour les deux races : 102 € par brebis pour le Berrichon de l'Indre et 152 € par brebis pour la Romane avec dans les deux cas, un taux de productivité numérique très correct. De plus, les quantités de concentré nécessaires par couple mère/agneau(x) étaient faibles grâce à l'utilisation maximum du pâturage.

Des marges brutes élevées

RACE	ROMANE		BERRICHON DE L'INDRE	
	2021	2022	2021	2022
Année	2021	2022	2021	2022
Taux de prolificité	237 %	232 %	185 %	193 %
Taux de mortalité des agneaux	13 %	22 %	18 %	20 %
Taux de productivité numérique ¹	186 %	160 %	116 %	121 %
Proportion d'agneaux élevés à l'aliment d'allaitement	29 %		19 %	
Concentrés totaux (brut par brebis)	109 kg		76 kg	
- Dont brebis	39 kg		37 kg	
- Dont agneaux ²	70 kg		39 kg	
Marge brute par brebis	152 €		102 €	

Source : Bio Centre/INRAE 2022

¹ Nombre d'agneaux vendus et conservés pour le renouvellement/nombre de brebis présentes en moyenne sur la campagne.

² Y compris ceux élevés à l'aliment d'allaitement.



► Au premier plan à gauche, une brebis de race Berrichon de l'Indre, à droite une brebis Romane.

BERRICHON DE L'INDRE OU ROMANE ?

Chacune des deux races a ses spécificités. L'éleveur choisit en fonction de ses objectifs :

- Le taux de prolificité diffère entre les deux races (190 % pour le Berrichon de l'Indre contre 236 % pour la Romane à l'INRAE de Bourges), avec en conséquence, des temps de travail plus ou moins importants en particulier à l'agnelage,
- La proportion d'agneaux élevés à l'allaitement artificiel peut être un critère de choix avec 10 % de plus en race Romane,
- Les quantités de concentré par brebis sont faibles pour les deux races. Elles sont toutefois majorées de 33 kg par couple mère/agneaux pour la Romane.

EN RÉSUMÉ :

- Un mode de conduite simple mais très technique,
- La réussite des luttés est le premier point clef,
- L'alimentation en fin de gestation est le second critère de réussite,
- Compte tenu de la variabilité des rendements des couverts végétaux, un stock de sécurité de fourrages stockés est indispensable.



POUR EN SAVOIR PLUS :

Consulter le dossier « Projet SOBRIETE » sur idele.fr

LE NOUVEAU PARC DE CONTENTION DU SITE DU MOURIER

- Ce parc de contention a été conçu d'une part pour tester de nouveaux équipements et prototypes ; d'autre part pour être un lieu de démonstration. Il n'est pas un modèle à reproduire tel quel mais un ensemble d'idées à reprendre.

Le bâtiment en ossature bois de 650 m² a été construit avec deux zones distinctes, une pour la contention et la seconde pour la tonte. Les parcs d'attente et de réception sont communs à ces deux zones. La zone de contention a été organisée autour de 4 couloirs d'interventions. L'aiguillage dans les couloirs est réalisé en fin des parcs de stockage avec des portes amovibles. Un des couloirs a un usage plus spécialisé pour le soin des pieds, les autres sont utilisés pour diverses interventions (pesées, mesures de l'état corporel, traitements...). Ces espaces sont également mobilisés pour tester des prototypes.

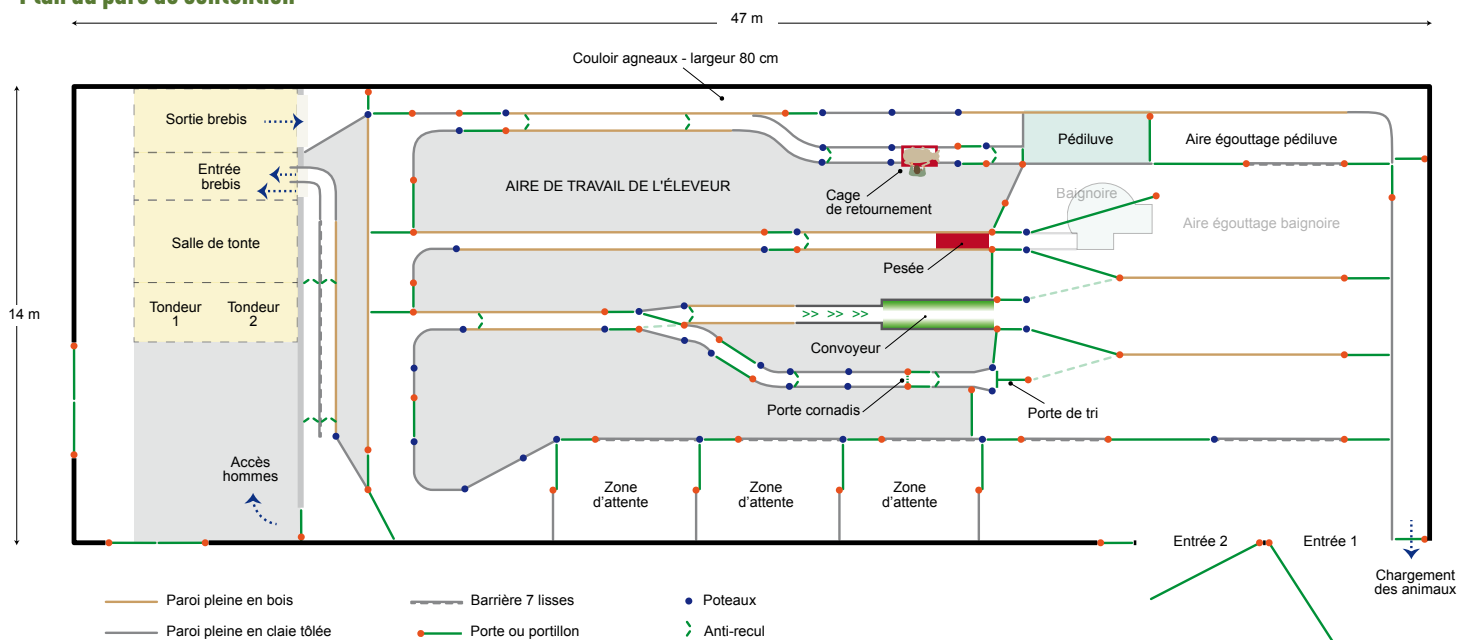
La zone dédiée pour la tonte est équipée d'une salle de tonte avec deux postes. Elle est installée dans une zone en contrebas de 80 cm par rapport au reste du bâtiment. Ainsi les animaux arrivent de plain-pied dans les zones d'attente, ceci afin de faciliter leur déplacement jusqu'aux tondeurs. Une fois tondus, les brebis sont dirigées dans un des 4 parcs de réception, chacun étant équipé d'abreuvoirs.



- Le parc est composé de 4 couloirs afin de tester des prototypes.

Enfin, une plateforme d'observation pour accueillir du public a été construite pour réaliser des visites du bâtiment sans interrompre les travaux en cours. Sa couverture sera prochainement recouverte par des panneaux photovoltaïques.

Plan du parc de contention



FAIRE PÂTURER LES PRAIRIES PERMANENTES DES VACHES EN HIVER PAR LES BREBIS

- Lorsque les vaches sont rentrées en stabulation en fin d'automne, l'herbe restante est perdue. Faire pâturer les brebis au cours de l'hiver s'impose comme une technique qui présente plusieurs avantages.



Les éleveurs sont souvent frileux pour faire pâturer les brebis sur les prairies des vaches en hiver. Plusieurs questions se posent en effet. Comment gérer les clôtures ? Les parasites des brebis ne vont-ils pas infester les vaches ? La pousse d'herbe de printemps sera-t-elle affectée ? Les résultats d'une étude¹ en cours fournissent de premières réponses pour les prairies permanentes.

PEU DE RISQUE PARASITAIRE CHEZ LES BOVINS

Les résultats d'analyses coproscopiques indiquent une absence de contamination des bovins, en particulier en petite douve. Les niveaux d'excrétion en strongles digestifs des veaux et génisses mesurés restent usuels, c'est-à-dire équivalents à ceux sans pâturage préalable de brebis. Les dosages sanguins en lien avec la grande douve sont en cours d'analyse.

UNE HERBE DE MEILLEURE QUALITÉ AU PRINTEMPS SUIVANT

En début de pâturage hivernal, la hauteur d'herbe était d'environ 8 cm et les brebis en ont consommé 3. En recréant de l'espace, le pâturage a facilité le passage de la lumière et favoriser le développement des trèfles. Au pôle régional ovin de Charolles (71) par exemple, 21 % de légumineuses ont été identifiés sur la zone pâturée en hiver contre 6 % sur celle au repos. Le nombre d'espèces végétales répertoriées est également nettement supérieur : 26 contre 17. En conséquence, la valeur alimentaire de l'herbe est améliorée. À la mise à l'herbe des bovins (300 °C jour, soit de la mi à la fin mars selon les années), les teneurs en PDIN et PDIE sont respectivement supérieures de 20 et 9 % lorsque l'herbe a été pâturée en hiver par les brebis. L'écart se réduit à 500 °C jour.

LES PREMIERS RÉSULTATS MONTRENT PEU DE RISQUE D'INFESTATIONS PARASITAIRES DES BREBIS VERS LES VACHES

Niveaux d'excrétion parasitaire - Exemple du GAEC Lavigne (spécialisé bovins viande) (87)

MESURES SUR →	LES BREBIS		LES VEAUX	
	Entrée sur la parcelle (18/12/2023)	Sortie de la parcelle (06/01/2024)	Après 6 semaines sur la parcelle (11/06/2024)	Après 4 mois sur la parcelle (28/08/2024)
Nombres animaux prélevés	30	30	12	10
Strongles gastro-intestinaux	167 opg*	300 opg	346 opg	75 opg
Petite douve	150 opg	133 opg	0	0
Trichure	17 opg	0	0	0
Paramphistome	0	100 opg	0	0

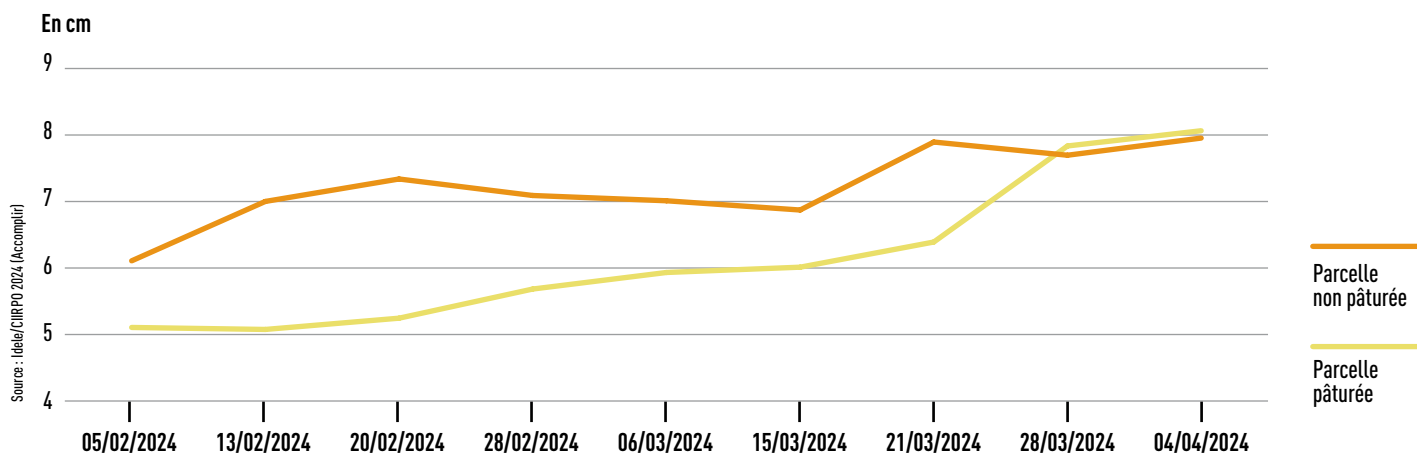
*Opg : œufs par gramme de fèces

Source: Itef/CHRPD 2024 (à compléter)



LES BREBIS SONT UN BON MOYEN DE NETTOYER LA PRAIRIE ET DE VALORISER L'HERBE QUI SERAIT PERDUE EN HIVER TOUT EN ÉVITANT UN BROYAGE

Exemple d'évolutions des hauteurs d'herbe hebdomadaires sur une des 3 parcelles pâturées au GAEC du Bois la Porte (87)



UN TEMPS DE TRAVAIL INFLUENCÉ PAR LA DISTANCE

Le temps de travail induit par cette pratique est très variable selon les situations : de 6 secondes à 2 minutes par brebis et par jour dans notre étude. Il est fortement impacté par trois critères : la présence ou non de clôture adaptée aux brebis, la distance à parcourir chaque jour lorsqu'il s'agit de pâturage chez des voisins et la taille du lot.

DES ÉCONOMIES À LA CLEF

Dans tous les cas, cette technique revêt un intérêt économique :

- Pour l'éleveur bovin qui accueille les brebis : 39 € / ha de charges de broyage en moins (main-d'œuvre comprise) ; de l'herbe de meilleure qualité au printemps,
- Pour l'éleveur ovin : 12 centimes de charges d'alimentation en moins par brebis et par jour. L'investissement dans une clôture mobile est ainsi rentabilité à partir de 1 000 rations (100 brebis pendant 10 jours par exemple).

Une association gagnante

CHARGES EN MOINS

- 0,12 € par brebis et par jour (apport de foin à l'extérieur)
- 39 € / ha de broyage (main-d'œuvre comprise)

CHARGES EN PLUS

- Des clôtures mobiles remboursées à partir de 1 000 rations par an (soit 100 brebis pendant 10 j)

EN RÉSUMÉ :

Le pâturage hivernal des brebis sur des prairies permanentes bovines :

- ▶ Un rattrapage de la hauteur d'herbe en début de printemps,
- ▶ Une légère perte de rendement,
- ▶ Davantage de légumineuses et une meilleure teneur en protéines à la mise à l'herbe des vaches,
- ▶ Sans compaction du sol,
- ▶ Des économies pour les deux espèces.

¹ Projet CASDAR piloté par Idele et financé par FAM (Accomplir). Essais réalisés par le CIIRPO chez deux éleveurs spécialisés bovins (87), à l'EPEFFPA de Moulins (03) et au pôle régional ovin de Charolles (71).

PARTENARIATS, ÉTUDES, RECHERCHES, TECHNOLOGIES ET PARTAGE DES CONNAISSANCES C'EST AU CIIRPO !

Pour vous informer en continu,
retrouvez-nous sur le site

idele.fr/ciirpo



Siège social du CIIRPO :

Site d'innovation et de recherche du Mourier

87 800 Saint-Priest-Ligoure

Tél. : 05 55 00 63 72

Document rédigé par
Laurence Sagot (Idele/CIIRPO)
et Julien Fradin (Idele)

Cette journée est organisée grâce au soutien financier de :

